

Rôle de la séance publique du 12/03/2026 à 14h30

Président : Monsieur DURUP DE BALEINE

Greffier : Monsieur BETTI

01) N° 2600234

RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Défendeur M. X

Le préfet du Bas-Rhin demande à la cour d'ordonner le sursis à exécution du jugement n° 2405259 du 6 janvier 2026 par lequel le tribunal administratif de Strasbourg a annulé sa décision implicite de rejet sur la demande de M. X de renouvellement de carte de séjour pluriannuelle.